

## LES CATASTROPHES NATURELLES EN FRANCE

Pierre USSELMANN\*

Les dernières inondations en France et le désastre de Kobé montrent que l'on est loin de contrôler les catastrophes «naturelles». Dans ce gros ouvrage (1), Bruno Ledoux redit, après bien d'autres, que nous ne saurions les éviter, même dans cette France tempérée et calme où, si l'on n'y prend garde, la nature peut jouer de bien mauvais tours, surtout lorsque l'on a essayé de la maîtriser à mauvais escient. Ce livre tente un tour complet de la question, depuis la situation de l'Hexagone dans le cortège mondial des désastres jusqu'à la gestion des risques naturels, en passant par tous les types de catastrophes. Mais, en géomorphologue avisé, ce n'est nullement en catastrophiste que parle l'auteur: tout simplement en bon utilisateur de fréquences et pas seulement de moyennes, en observateur de la nature et aussi, apport peut-être principal pour ce type d'ouvrage, en examinateur complet de l'arsenal (si l'on peut dire, car il est bien restreint) de textes réglementaires que le pouvoir public a élaborés afin de gérer ces risques «naturels».

Il est certain que notre pays reste une oasis de tranquillité: ni ceinture de feu, ni cyclones, ni moussons... Mais tout est relatif et, si les victimes ne se comptent heureusement que par unités ou dizaines, les dégâts matériels atteignent des sommes considérables. Certains n'hésitent pas à mettre ces phénomènes sur le compte de changements climatiques et de conséquences intempêtes du *Global change*. On en est pourtant loin, ce qui n'excuse ni la fatalité des uns, ni les hauts cris prévisionnistes des autres qui pensent pouvoir trouver remède à tout et, en particulier, aux erreurs des politiques laxistes et irresponsables, surtout dans le domaine de la construction.

L'auteur effectue en une quarantaine de pages un inventaire des phénomènes destructeurs et de leurs effets, en France et dans le monde: inondations, cyclones, éruptions volcaniques, séismes, mouvements de terrain, événements spectaculaires mais néanmoins le plus souvent normaux, en fonction de la situation géographique et géologique des terres concernées. Toutefois, l'activité de l'homme prend, de plus en plus, une part importante dans le (dys)fonctionnement des milieux naturels, contribuant à faire croître chaque année le nombre des catastrophes et leur coût. Avec toutes les imprécisions dues à ce type d'évaluations mondiales, on compte, au cours des deux dernières décennies, 3 millions de morts et 800 millions de personnes affectées, soit 16% de la population mondiale; au cours des années 1970, six fois plus de personnes sont mortes lors de catastrophes «naturelles» et deux fois

plus de personnes ont été affectées qu'au cours des années 1960. Le nombre des victimes augmente régulièrement, depuis trente ans, de 6% l'an, soit plus du double du taux de croissance démographique mondial, avec 90 à 95% des victimes dans les pays en développement, illustration de l'inégalité face aux risques. Dans les pays industrialisés, les coûts économiques ne cessent de croître, de l'ordre d'un facteur 5 en moins de 10 ans, et les compagnies d'assurance refusent de plus en plus la couverture de tels risques, ce qui retombe sur l'État et la communauté. Ce n'est que depuis 1982 que la France s'est dotée d'une ambitieuse législation face aux risques des catastrophes naturelles. On s'aperçut alors que plus de 10 000 communes métropolitaines étaient concernées par un ou plusieurs risques, qu'un coût moyen des inondations serait de l'ordre de 1,5 milliard de francs par an (celle de Nîmes a coûté 3 milliards), que l'on manquait de multiples données et que la notion même de catastrophe posait bien des problèmes, étant entendu que la déclaration d'état de catastrophe appartient en dernier au politique. Parmi elles, les inondations sont largement prédominantes en France comme on pouvait le penser, avec les trois quarts des dossiers, et représentent des dégâts et des indemnités considérables versées par les assurances. Face à cela, une estimation des crédits de recherche-développement consacrés aux risques naturels serait de l'ordre de 150 millions de francs, contre 2 000 millions pour les risques technologiques.

Si l'examen minutieux des catastrophes connues en France (plus de 250 pages) fait la part belle aux inondations, on notera que les incendies de forêts affectent en moyenne 45 000 ha, soit 0,3% des surfaces boisées du pays. La gestion des catastrophes occupe quant à elle une centaine de pages, faisant justement remonter celle-ci à la fameuse restauration des terrains en montagne (RTM), œuvre maîtresse des forestiers. Depuis, notre pays n'a pas encore fait le choix d'un niveau de protection souhaité ni, en conséquence, d'une politique de prévention adéquate qui imposera des limites aux propriétaires et aux collectivités locales: les limitations des plans d'occupation des sols (POS), des plans d'exposition aux risques (PER) et les actuels plans de préventions des risques (PPR) le montrent aisément.

Souhaitons que ce travail de B. Ledoux, mine de renseignements, aide à prendre conscience de ces problèmes et permette, en cette fin de siècle, de prendre enfin nos responsabilités face à une nature souvent si mal humanisée.

\* CNRS, GIP Reclus, Maison de la Géographie, Montpellier.

(1) LEDOUX B., 1995, *Les Catastrophes naturelles en France*, Paris, Payot, coll. Documents Payot, 445 p.